

Conseil général du 30 juin 2026

La séance du Conseil général débute à 19h00 sous la présidence de Mme Chantal Vienny Guerry.

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général au nom du Bureau du Conseil général qui s'est réuni en date du 16 juin 2026 et remercie les membres de leur participation.

Conformément à la procédure en vigueur, elle rappelle que le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle et par courriel conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2024, ainsi que par affichage au pilier public et par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 19 juin 2026.

Les documents relatifs aux objets à traiter durant la séance étaient à disposition auprès de l'administration communale et sur le site Internet communal.

Elle prie les personnes qui prendront la parole lors de cette séance de bien vouloir s'identifier en mentionnant leur prénom et nom.

A des fins de rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés. L'enregistrement sera ensuite détruit.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation ou son contenu, Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, déclare la séance du Conseil général du 30 juin 2026 ouverte.

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, informe les membres du Conseil général que Mmes et M. Cindy Folly, Sandra Collaud, Sylviane Maillard et Luca Keller se sont excusés auprès du Bureau du Conseil général pour la séance de ce soir.

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, informe les membres du Conseil général que 26 personnes sont présentes. Ainsi, la majorité des suffrages est de 14.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil général est valablement constituée et le Conseil général est apte à délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour, et comme il s'agit de la première séance ordinaire, Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, saisit cette occasion pour rappeler que les débats doivent se dérouler dans le respect mutuel des intervenants, sans propos injurieux, diffamatoires ou offensants, et dans le respect des règles de courtoisie propres à une assemblée délibérante.

Elle rappelle aussi à l'ensemble des membres que, conformément aux règles de bienséance et au bon ordre des travaux, toute prise de parole doit être adressée à « Madame la Présidente », et que le vouvoiement est de rigueur dans l'enceinte de cette assemblée.

L'ordre du jour de la séance du Conseil général est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 avril 2026
2. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 4 mai 2026
3. Demande de crédit d'étude de CHF 2'390'000.00 pour la phase de l'avant-projet et du projet de construction du site scolaire, jusqu'à la demande de permis de construire et des appels d'offres pour les entreprises gros œuvre (GO) et chauffage, ventilation, sanitaire (CVSE)
 - 3 a) Rapport de la Commission financière
 - 3 b) Approbation du crédit d'étude
4. Divers

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour.

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, précise encore que lors des divers, la parole sera donnée au Conseil communal pour quelques informations avant de passer aux questions et autres propositions des membres du Conseil général.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 avril 2026

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, précise qu'en raison des délais très courts entre la dernière Assemblée communale le 21 avril 2026 et la séance constitutive du Conseil général qui s'est déroulée le 4 mai 2026, le Conseil général n'avait pas pu se prononcer sur cet objet.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 avril 2026 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées plus de 10 jours avant l'Assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, les points importants traités lors de cette Assemblée communale sont rappelés aux membres du Conseil général par Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente.

Personne ne demandant la lecture du procès-verbal du 21 avril 2026 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

Résultat du vote :	oui	26
	non	0
	abstention	0

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil général. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 4 mai 2026

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 mai 2026 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'Assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, les points importants traités lors de cette Assemblée communale sont rappelés aux membres du Conseil général par Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente.

Personne ne demandant la lecture du procès-verbal du 4 mai 2026 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

Résultat du vote :	oui	26
	non	0
	abstention	0

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil général. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

Demande de crédit d'étude de CHF 2'390'000.00 pour la phase de l'avant-projet et du projet de construction du site scolaire, jusqu'à la demande de permis de construire et des appels d'offres pour les entreprises gros œuvre (GO) et chauffage, ventilation, sanitaire (CVSE)

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, passe la parole à Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, pour introduire ce projet.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, précise qu'à fin 2021, le Conseil communal a souhaité requalifier le centre-village pour renforcer le dynamisme et l'attractivité de la commune. Le Conseil communal a donc lancé un mandat d'étude parallèle (MEP) pour obtenir un concept stratégique qui oriente le développement futur du site. L'objectif était de mettre en valeur le site pour qu'il ne soit pas juste un lieu de passage mais bien un lieu convivial autour duquel s'anime toute une vie de village et auquel la population pourra s'identifier. Cela s'est concrétisé dans un masterplan qui est un document de planification directrice à long terme pour guider la croissance et le développement du centre-village. Ce document a permis d'organiser et de structurer le programme selon les différents usages, de définir les espaces et les équipements publics en prenant en compte les besoins des habitants, mais aussi de détailler les priorités d'action et l'organisation financière pour les années à venir.

Le masterplan couvre divers secteurs qui varient en fonction des enjeux et des thématiques : site scolaire, place de l'Eglise et place du Château. Pour le développement du site scolaire, la Commune a suivi les recommandations de la Commission cantonale des constructions scolaires (CCS) de réaliser un concours d'architecture afin d'obtenir des subventions cantonales pour ce projet. La CCS a validé le programme des locaux pour la future école et a estimé que le montant de la subvention cantonale s'élèverait à environ CHF 1'300'000.00 pour la construction de celle-ci. A noter que le montant définitif de la subvention sera déterminé sur la base de la demande de permis de construire, indépendamment des éventuelles coupes budgétaires puisque la subvention a été approuvée avant le 1er janvier 2026.

Lors du concours architectural qui s'est déroulé au mois de mars 2026, 45 projets de qualité, provenant de toute la Suisse et de l'étranger, ont été présentés dans le cadre du concours. Pour évaluer les projets, le Conseil communal s'est appuyé sur un jury représentatif des différents enjeux et usagers du site. Les membres professionnels sont des architectes ayant une expérience avérée dans la conception et la réalisation d'écoles. Après trois journées d'analyses et délibérations, le jury a recommandé d'attribuer le mandat d'architecte - élaboration du projet et la réalisation des travaux - au lauréat du concours, le projet "Albus" de PlusDeux Architectes à Fribourg, qui s'est fait accompagner du bureau Studio Mouve Architecture de Bâle.

Le projet a été présenté à différents services de l'Etat, dont notamment le Service de biens culturels (SBC), le Service des ponts et chaussées (SPC) et la Commission des biens culturels qui est constituée de représentants de différentes instances telles que le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), le Service des bâtiments (SBat) ou des professionnels de l'urbanisme et de l'architecture. Le préavis de cette Commission est positif, et la démarche entreprise par la Commune a été félicitée ; il a été remarqué que l'organisation d'un concours légitimait le projet et permettait de passer à une enquête publique sans examen préalable.

Compte tenu que le centre-village est protégé, la Commission des biens culturels a rendu la Commune attentive à l'aménagement qualitatif des espaces publics qui doivent s'intégrer dans le site construit et tenir compte de la topographie, de la matérialité, et du caractère du site. Elle invite également la Commune à faire appel à un architecte paysagiste pour avoir une vision globale des aménagements dans le cadre de ce projet.

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, remercie Mme Christel Tschanz, Conseillère communale pour ces explications et donne la parole à M. Alexandre Gobбини, architecte du bureau d'architectes PlusDeux pour la présentation du projet architectural.

M. Alexandre Gobбини est architecte directeur de PlusDeux architectes dont l'atelier est basé à Fribourg. Les bâtiments publics et particulièrement les constructions scolaires font partie de son quotidien depuis une quinzaine d'années, notamment pour sa participation à la réalisation des Cycles d'Orientation de Saint-Maurice VS et de Cugy FR ainsi que l'école primaire à Hauterive NE qui est actuellement en fin de chantier.

Lors du concours, ce projet a été mené en collaboration avec M. Hervé Doutaz, architecte fribourgeois et fondateur de Studio Mouve Architecture basé à Bâle avec qui il a l'habitude de collaborer sur différents projets depuis maintenant quelques années.

Pour les parties de gestion de projet, direction des travaux et gestion des coûts, PlusDeux architectes bénéficie des compétences du bureau Tekhne SA de Fribourg, spécialisé dans la construction de bâtiments publics et scolaires et qui sont actuellement en train de construire deux écoles en bois de taille similaire dans le Canton de Fribourg.

Il poursuit en présentant le projet Albus, lauréat du concours d'architecture, que les membres du Conseil général ont déjà pu découvrir lors du vernissage de l'exposition publique.

Les enjeux avaient été clairement identifiés en amont du concours, qui étaient d'agrandir le site scolaire au centre du village, en relation avec un patrimoine bâti historique et remarquable tel que la Ferme, l'Eglise et le Château.

Le programme est réparti en trois nouveaux bâtiments compacts venant s'implanter autour du bâtiment existant, chacun représentant les parties différenciées du programme : l'école primaire, l'école enfantine, la salle multi-usage et l'accueil extrascolaire. L'ensemble crée le noyau de l'école de Saint-Aubin en générant une cour introvertie qui propose des espaces de jeux, de sports et de détente, permettant à chaque élève de se repérer et de s'émanciper lors des récréations ou en-dehors des activités scolaires.

Le nouvel aménagement de la place du Château au sud souligne la géométrie triangulaire de la place et crée un lieu convivial auquel la population pourra s'identifier et se rencontrer.

Organisé dans « la Ferme », l'accueil extrascolaire jouit d'une situation de plain-pied, avec le réfectoire en lien direct avec les espaces extérieurs orientés au sud-est. La bibliothèque prend place sous la toiture du bâtiment existant, dotée d'un volume généreux sous charpente et de grands vitrages latéraux.

Au rez-de-chaussée, chaque entrée de bâtiment s'oriente sur la cour de récréation qui est le cœur du projet.

Organisées en demi-niveaux, l'école primaire et l'école enfantine répondent à la topographie du terrain et accompagnent les changements de niveaux de la cour de récréation.

Le bâtiment de l'école primaire se répartit sur trois niveaux. La distribution centrale rend le cheminement des enfants fluide, lumineux et ouvert sur les 14 salles primaires du bâtiment.

L'escalier hélicoïdal, profitant d'une lumière zénithale, devient le foyer de l'espace : il lie l'ensemble du bâtiment et favorise les vues diagonales vers les paliers voisins jusqu'aux salles de classes, dans lesquels un espace de vestiaire est dédié. De plus, il favorise l'amenée d'air frais et assure le rafraîchissement nocturne.

L'école enfantine reprend une organisation qui ressemble à une « maison », où les cinq salles de classe sont proches l'une de l'autre. Elles gravitent autour d'un puits de lumière circulaire. Un espace dédié à ces jeunes enfants est accessible au nord du bâtiment, visible par une percée visuelle depuis l'entrée principale. Cette organisation rappelle celle des fermes et granges du Canton.

Quelques modifications de cloisons dans le bâtiment existant de la Ferme permettront de recevoir les espaces de l'accueil extrascolaire ainsi que la bibliothèque communale.

Située au cœur de la cour, la salle multi-usage fonctionne de manière autonome et est connectée à l'administration et au bureau de travail social scolaire. Son implantation sur 1 niveau offre à la Commune une utilisation flexible et indépendante, en dehors des heures scolaires, pour les sociétés, fêtes villageoises ou autres manifestations, et peut-être le Conseil général.

L'architecture, en bois, s'inspire des constructions rurales fribourgeoises, solidement posées sur un socle minéral. La Ferme existante est dotée de parties en bois vertes et rouges, qui nous ont inspirées pour l'expression des façades.

L'expression de la structure verticale de l'école avec les contrefiches qui rythment les façades, protégées par des avant-toits, reprend le langage des séchoirs à tabacs qui fait partie du patrimoine Broyard.

Cette architecture met en avant le savoir-faire local et souligne l'identité des nouveaux bâtiments dans une proposition contemporaine et durable en contraste avec le bâtiment existant en minéral. Les couleurs proposées relient les quatre bâtiments de l'ensemble tout en donnant un caractère spécifique et reconnaissable à chacun.

Le projet est pensé avec de larges avant-toits qui protègent les façades des intempéries et permettent d'atténuer la surchauffe. Ces aspects seront pris en compte dans le développement des études avec les différents spécialistes concernés.

Le nouveau projet s'inscrira dans la morphologie du village et mettra en valeur les bâtiments

patrimoniaux existant, en se développant sur la partie ouest du centre du village, conservant ainsi la vue caractéristique du village depuis le bas.

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, passe la parole à Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, pour la présentation de la demande de crédit d'étude.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, relève qu'afin de permettre au mandataire de travailler sur l'élaboration du projet, la préparation de la demande de permis de construire et la planification des travaux, une demande d'octroi d'un crédit d'étude est soumise au Conseil général. À noter que le bureau d'architecture s'associera au bureau Tekhne (<http://www.tekhne.ch>), une société spécialisée et expérimentée dans la gestion de projets de construction, pour la planification et la direction des travaux. Elle donne encore quelques explications pour comprendre comment s'articule le crédit d'étude. Elle détaille ensuite les charges liées à ce crédit d'étude et précise notamment que la composition précise que la classification des frais de construction (CFC) est le référentiel suisse standard d'imputation des coûts de projet, que les normes SIA fixent les barèmes d'honoraires par discipline et les phases SIA correspondent aux phases de conceptions. La première partie du tableau, devisée à CHF 27'000.00 concerne les relevés et sondages préalables notamment pour le bâtiment de la Ferme (CFC 10X) qui sera rénové et le bâtiment de l'ancienne boucherie sera détruit.

Le montant le plus important de CHF 1'918'000 correspond aux honoraires des différents mandataires (CFC 29X). A la demande de la Commission des biens culturels, les honoraires de l'architecte paysager ont été intégrés tout comme l'étude de la place de l'église. De cette manière nous aurons une analyse paysagère globale du site.

Des procédures pour des appels d'offres seront organisées. Plusieurs offres seront soumises pour chaque poste, en fonction du type de procédure d'appel d'offres (marché public, ouverte, sur invitation, gré à gré) afin de proposer des budgets spécifiques pour chaque prestation et d'affiner les coûts et de respecter le budget.

Les différents frais de procédure s'élèvent à CHF 445'000 (CFC 5XX) et comprennent aussi l'étude pour la faisabilité des pavillons provisoires. La pose des pavillons provisoires fera l'objet d'un crédit séparé car il s'agit d'un objet distinct. La Commune devra également s'acquitter des émoluments et de taxes cantonales. Concernant le poste lié à la coordination avec tous les mandataires, il s'agit de frais divers en lien avec les mandataires, comme par exemple, des frais de déplacements. Il est usuel que ce montant de CHF 70'000.00 soit calculé à un taux d'un peu moins de 3% dans le cadre du budget d'un tel projet.

Elle rappelle aux membres du Conseil général que cette façon de procéder permet d'aller jusqu'à la demande de permis avec tous les appels d'offres, d'avoir une vision précise des coûts de construction. Nous pourrons aller à la demande de crédit de construction sans devoir interrompre le processus.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, précise encore que le crédit est structuré de manière rigoureuse et conforme aux pratiques de la construction publique suisse. Les normes d'honoraires appliquées (SIA 102, 103, 105 et 108) constituent les références standards pour ce type de programme. Dans le cadre du concours, le montant de l'investissement a été estimé à CHF 25'000'000.00. Le ratio crédit d'étude/investissement estimé s'établit à environ 9,6% (CHF 2'390'000 / CHF 25'000'000). Une fourchette de 8 à 12% est courante en Suisse pour des

projets scolaires de cette envergure, notamment lorsqu'une transformation de bâtiment existant est incluse, comme c'est le cas ici avec le bâtiment de la Ferme.

En cas d'acceptation du crédit d'étude par le Conseil général, l'étude du projet débutera immédiatement, avec l'intention de déposer le permis de construire au début de l'année 2028. L'étude de faisabilité pour les pavillons provisoires sera menée en parallèle afin d'analyser les emplacements potentiels et de définir le phasage des travaux de manière à ne pas interférer avec l'activité scolaire pendant la phase de chantier. Le calendrier envisagé des prochaines étapes est le suivant :

- Juin 2026 : votation du crédit d'étude
- Juin-Septembre 2026 : étude des pavillons provisoires
- Octobre-Décembre 2026 : votation du crédit pour les pavillons provisoires
- Novembre 2027 : présentation du projet détaillé avec le devis général
- Janvier 2028 : construction des pavillons provisoires
- Février 2028 : mise à l'enquête pour la construction
- Février 2028 : premiers appels d'offres entreprises
- Avril 2028 : votation du crédit de construction
- Été 2028 : démarrage construction
- Été 2028, école dans les pavillons provisoires

Il est anticipé que les élèves utiliseront les pavillons provisoires à partir de l'année scolaire 2028-2029.

Le Conseil communal sollicite un crédit d'étude CHF 2'390'000.00 (TTC) pour la phase de l'avant-projet et du projet de construction du site scolaire. Le montant de CHF 2'390'000.00 (TTC) sera financé principalement par l'emprunt au meilleur taux du marché. L'intérêt de l'emprunt est actuellement estimé raisonnablement à 2 %. Cette avance à terme fixe sera, dans la mesure du possible et en fonction de la situation des liquidités de la Commune, remboursée à court terme. Plusieurs établissements bancaires se sont déjà prononcés favorablement sur cette demande de financement. L'amortissement comptable annuel s'élèvera à CHF 71'700.00 (3 %) et impactera les comptes de fonctionnement probablement à partir de 2028. La participation de la commune de Vallon sera fixée en fonction d'un pourcentage des charges annuelles. Une nouvelle convention entre les deux communes sera formalisée sur cette base.

Le projet lauréat répond de manière qualitative au programme des locaux de l'école et à la volonté communale de requalifier le centre-village afin de renforcer son dynamisme. Afin de le concrétiser et de poursuivre le projet, le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter un crédit d'étude d'un montant de CHF 2'390'000 (TTC) destiné à la conception du projet de construction du site scolaire, jusqu'à la demande de permis de construire et des appels d'offres pour les entreprises gros œuvre (GO) et de chauffage, ventilation, sanitaire (CVSE).

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, remercie Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, pour sa présentation détaillée de la demande de crédit d'étude et passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Vincent Perriard, Président de la Commission financière donne lecture du rapport de la commission concernant la demande de crédit d'étude de CHF 2'390'000.00 (TTC) pour la phase de l'avant-projet et du projet de construction du site scolaire, jusqu'à la demande de permis de

construire et des appels d'offres pour les entreprises gros œuvre (GO) et chauffage, ventilation, sanitaire (CVSE).

Lors de notre séance du 8 juin 2026, M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, Mme Christel Tschanz, responsable des bâtiments communaux, M. Maxime Reynaud, responsable des finances ainsi que M. Martial Becker, administrateur communal, ont apporté à la satisfaction de la commission financière les explications relatives au crédit.

Le montant total de celui-ci s'élève à 2'390'000.00 CHF (TTC) et servira à financer les études et divers honoraires pour la phase de l'avant-projet et du projet de construction du site scolaire jusqu'à la demande de permis de construire ainsi que des appels d'offres pour les entreprises du gros-œuvre, du chauffage, de la ventilation et du sanitaire.

La situation financière de la commune et, par analogie, la bonne capacité d'investissement permet de réaliser cette dépense.

Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière préavise favorablement cette demande.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général pour les questions et autres remarques.

M. Richard Krattinger précise que lors de la préparation du groupe qui s'est déroulée lundi 22 juin 2026 et après l'étude des documents qui ont été transmis, deux questions sont apparues par rapport au CFC 512 « Taxes cantons/communes » du crédit d'étude un montant de CHF 95'000.00. Il souhaite obtenir des explications sur la raison de l'existence de taxe dans le cadre d'un crédit d'étude et quelle est la nature de ces frais. La seconde question concerne le CFC 524 « Coordination générale tous mandataires » pour un montant de CHF 70'000.00. Il demande de bien vouloir préciser la nature de ces frais.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, précise que comme mentionné précédemment, le crédit d'étude s'étend jusqu'à la demande de permis construire. Ainsi, ces procédures sont soumises à des émoluments et des taxes cantonales. La Commune prélève normalement aussi des taxes et des émoluments dans le cadre d'un tel projet. Cependant, dans ce cas, s'agissant d'un projet communal, ils ne seront pas prélevés. Concernant les frais liés au CFC 524 « Coordination générale tous mandataires », il s'agit de frais divers en lien avec les offres des mandataires. Ils représentent 3% du montant du crédit d'étude ce qui est généralement la norme pour un tel projet.

M. Patrick Collomb demande à quel moment le bâtiment de l'ancienne boucherie sera démoli car à la place de ce bâtiment, il serait éventuellement possible d'installer les pavillons scolaires provisoires. Il souhaite savoir si les coûts liés à la démolition du bâtiment de l'ancienne boucherie sont inclus dans le budget total de construction estimé à CHF 25'000'000.00 (TTC). Il relève que, s'agissant d'un ancien bâtiment, il y aura certainement des coûts liés aux polluants des matériaux utilisés dans la construction du bâtiment, tel que l'amiante et qu'il y aura aussi probablement des coûts importants pour l'évacuation des matériaux.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, répond que la date pour la démolition du bâtiment de l'ancienne boucherie n'est pas encore connue. Dans un premier temps, il est nécessaire de procéder à une étude pour déterminer l'emplacement des pavillons provisoires.

Trois sites potentiels ont été identifiés. Pour chaque site, il s'agira de déterminer les avantages et inconvénients ainsi que les coûts de cette opération en fonction du lieu choisi. Ainsi, dans l'hypothèse où les pavillons provisoires seraient installés sur le site de l'ancienne boucherie, le bâtiment sera démoli rapidement. Dans la mesure où les pavillons provisoires seraient installés sur un autre site, la démolition du bâtiment de l'ancienne boucherie ne sera pas forcément prioritaire. Elle confirme également que le montant estimé de CHF 25'000'000.00 (TTC) comprend les coûts de démolition et d'élimination des polluants de l'ancienne boucherie tout comme les frais liés aux travaux de rénovation du bâtiment de la Ferme.

M. Hervé Collaud demande si l'aménagement de la place de l'église et l'arrêt de bus font partie du budget de ce projet. Il souhaite aussi savoir si le masterplan du centre-village peut être rendu public afin de connaître les objectifs du Conseil communal, le nombre de places de stationnement qui sont envisagées et comment cette place sera aménagée dans le cadre de ce projet.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, répond que les travaux d'aménagement de la Place de l'église ne sont pas compris dans ce mandat, mais l'étude de la place de l'église est bien comprise dans cette demande de crédit d'étude. Concernant les frais des travaux d'aménagement de la Place de l'église, il n'est pas encore possible de répondre précisément à cette question car ils n'ont pas encore été définis. Ils seront définis dans le cadre de l'étude paysagère du projet qui permettra de proposer plusieurs variantes d'aménagement. En fonction des résultats, les frais liés à l'aménagement de cette place feront soit l'objet d'une demande de crédit complémentaire, soit ils seront intégrés dans le projet global. Une partie des frais pourrait aussi être intégrée dans le projet Valtraloc du centre du village pour aménager un nouvel arrêt de bus. Elle précise également que le masterplan a déjà été publié et que dans le cadre du concours d'architecture, le rapport du jury qui avait été également publié sur l'application de la Commune comportait des informations sur les études précédentes.

Mme Melissa Marti demande si l'étude de l'emplacement des pavillons scolaires provisoires prévoit aussi d'étudier simultanément le déplacement de l'accueil extrascolaire.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, précise qu'il n'est pas prévu de déplacer l'accueil extrascolaire durant les travaux. En revanche, l'étude qui permettra de déterminer l'emplacement des pavillons scolaires provisoires prendra en considération toutes les questions connexes, telles que la gestion du transport scolaire et l'accueil extrascolaire ainsi que les coûts engendrés par les différentes variantes étudiées.

M. Jonathan Ramuz souhaiterait savoir si une commission de bâtisse sera mise en place dans le cadre de la construction du site scolaire.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, informe les membres du Conseil général qu'un comité de pilotage a été mis en place pour ce projet. Le comité de pilotage prévoit d'associer les différents utilisateurs du site scolaire en fonction de l'avancée du projet et des thématiques abordées.

M. Jonathan Ramuz rappelle que l'Assemblée communale avait voté l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte en vue de l'agrandissement du cercle scolaire et souhaiterait savoir si le crédit a été utilisé.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, précise que le crédit d'engagement n'a pas été entièrement utilisé à ce jour. Le montant utilisé est actuellement inférieur au crédit voté d'approximativement CHF 50'000.00.

M. Jonathan Ramuz relève que c'est une bonne nouvelle. Il estime que la Commune de Vallon devrait aussi s'engager et participer au financement de la construction du site scolaire étant donné que le site sera dimensionné pour accueillir également des élèves de Vallon.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, explique que la Commune de Vallon ne va pas participer aux frais de construction du site scolaire. Il n'est pas concevable de demander à la Commune de Vallon de participer financièrement à un investissement lié à la construction de bâtiments qui ne sont pas sur son territoire communal. En revanche, la Commune de Vallon participera financièrement à la construction du site scolaire par le versement d'une contribution annuelle à la Commune de Saint-Aubin par l'intermédiaire des comptes de fonctionnement. Les modalités d'un tel arrangement doivent encore être définies plus précisément.

Mme Melissa Marti demande de quelle manière sera déterminée la rémunération du bureau Tekhne.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, répond que le partenaire de la Commune est le bureau d'architectes PlusDeux, accompagné du bureau studio mouve de Bâle, qui soustraite au bureau Tekhne la planification et la direction des travaux de ce projet.

M. Richard Krattinger précise que dans l'hypothèse où le crédit d'étude serait accepté par le Conseil général, le groupe L'ELAN demande au Conseil communal de respecter l'enveloppe totale annoncée pour ce projet, soit le montant de CHF 25'000'000.00, ceci afin de laisser l'opportunité à la commune de pouvoir poursuivre ses autres projets en parallèle.

La parole n'étant plus demandée par les membres du Conseil général, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

Approbation de la demande de crédit d'étude de CHF 2'390'000.00 pour la phase de l'avant-projet et du projet de construction du site scolaire, jusqu'à la demande de permis de construire et des appels d'offres pour les entreprises gros œuvre (GO) et chauffage, ventilation, sanitaire (CVSE) :

Résultat du vote :	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0

La demande de crédit d'étude de CHF 2'390'000.00 pour la phase de l'avant-projet et du projet de construction du site scolaire, jusqu'à la demande de permis de construire et des appels d'offres pour les entreprises gros œuvre (GO) et chauffage, ventilation, sanitaire (CVSE) est approuvée telle que présentée à l'unanimité et par applaudissements.

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, remercie Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, pour les explications détaillées de ce projet. Elle relève qu'il s'agit de la première grande décision du Conseil général et remercie ses membres pour la préparation de ce dossier et de leur participation à ce débat.

Divers

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

- a) Informations du Conseil communal
- b) Questions et propositions de l'Assemblée

Informations du Conseil communal

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, passe la parole à M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, pour une information sur les projets de l'EBBV et de l'AIRPG.

M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, informe le Conseil général que le permis de construire a été délivré par la préfecture le 31 mars 2026 pour la STEP. Un recours a été déposé auprès du tribunal cantonal. À la suite de plusieurs discussions entre le recourant et le Comité directeur de l'EBBV, le recours a été retiré le 15 juin dernier. Le 19 juin a eu lieu la mise à l'enquête des réseaux et des STAP qui devront être construits dans les différentes communes membres de l'EBBV pour acheminer les eaux usées à Saint-Aubin. L'Assemblée des délégués de l'EBBV a approuvé le crédit d'investissement de CHF 110'000'000.00 le 23 avril 2026 par 46 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions. Cette décision mène à une votation populaire dans l'ensemble des neuf communes membres (référéndum obligatoire selon les statuts pour un investissement de plus de CHF 40'000'000.00). Ainsi, la votation aura lieu le 27 septembre 2026. Un livret d'informations détaillées sera joint au matériel de vote. Il y aura également deux soirées d'informations pour la population, dont une à Saint-Aubin le 9 septembre 2026.

Concernant l'AIRPG, M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, précise que les travaux avancent bien et sont maintenant principalement sur les communes de Missy et Vallon, avec une fin prévue des terrassements pour cet automne 2026. Plusieurs travaux de finitions sur les communes de Vully-les-Lac (chemins AF (améliorations foncières) à refaire, panneaux didactiques, bancs et tables) et à Saint-Aubin (quelques corrections du cours d'eau et installation de murgier) seront encore effectués. Des plans d'entretien, qui seront assurés comme précédemment conjointement entre les cantons de FR et de VD, sont en cours d'élaboration. Les prochaines étapes importantes concernent le changement de trois ponts (Vully-les-Lac, Missy et Saint-Aubin). Sur Saint-Aubin, il s'agit du pont qui mène sur le site AgriCo. Ce dernier sera allongé pour répondre au nouveau gabarit de la Petite Glâne et la mobilité douce y sera intégrée. Le petit pont sera détruit comme prévu lors de la mise à l'enquête du projet de la Petite Glâne. A ce jour, le nouveau pont a reçu le permis. Les appels d'offres vont se faire dans le courant de l'été pour un début des travaux en principe avant la fin de l'année 2026. Il faut prévoir six mois de travaux, qui nécessiteront une déviation du trafic via le site AgriCo depuis les Vernettes.

M. Patrick Collomb relève que dans le cadre de la réfection du pont AgriCo, il était prévu de limiter l'accès aux véhicules à AgriCo. Il demande s'il existe une étude qui prévoit une limite le trafic sur ce pont.

M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, précise que le pont sera allongé et confirme que la mobilité a été intégrée dans le cadre d'une réflexion conjointe des services cantonaux et de la Commune, car le pont n'appartient pas à la Commune, mais bien à l'Etat de Fribourg. La Commune est partie prenante dans ce projet tout comme la route de la Petite Glâne qui est reliée à la route cantonale. Le projet prend en compte les restrictions de gabarit avec des limites de vitesse pour

obliger les véhicules à ralentir lorsqu'ils entrent sur le site d'AgriCo, tout en tenant compte des besoins du monde agricole qui se rend aussi sur ce site.

M. Patrick Collomb mentionne qu'en référence aux discussions qui se sont déroulées dans les Assemblées communales, il est prévu d'interdire cet accès aux camions.

M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, rappelle qu'il existe un plan de mobilité et que les panneaux installés obligent les camions à entrer dans AgriCo par la zone d'activité des Vernettes pour accéder à la route de contournement du site AgriCo.

M. Stéphan Gerber revient sur le référendum obligatoire en vue de la votation populaire du 27 septembre 2026 dans l'ensemble des neuf communes membres de l'EBBV. Il souhaite connaître les conséquences pour ce projet si une commune devait refuser le crédit d'investissement.

M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, précise que comme au niveau fédéral, le projet doit obtenir l'aval de la majorité des communes et des citoyens. Ainsi, si une commune devait refuser le projet, il serait tout de même accepté à la majorité.

La parole n'étant plus demandée, Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, remercie M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, pour ces informations et passe la parole à M. Philippe Chanex, Conseiller communal, pour une information sur différents projets routiers, sur le projet de construction du bâtiment multifonctionnel dans la zone d'activité des Vernettes ainsi que sur le projet de construction de la salle de sport.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, informe les membres du Conseil général que plusieurs dossiers nécessiteront prochainement des demandes de crédit qui seront présentées au Conseil général.

Il relève que le village s'agrandit, se développe, la population augmente. Le rôle du Conseil communal, est effectivement d'accompagner ce développement, pour préserver la qualité de vie de nos deux villages. Dans ce sens et aussi par souci de transparence, il présente les principaux dossiers en cours. Tout d'abord, les dossiers qui nécessiteront prochainement une demande de crédit auprès du Conseil Général. Il précise que les dates qui seront mentionnées sont indicatives.

Concernant la mobilité, ouvrage d'art sur la Route de Domdidier, ce projet prévoit l'installation d'un nouveau pont sur la Petite-Glâne, le prolongement de la piste mixte jusqu'au carrefour des Vernettes, l'aménagement d'un giratoire à la hauteur des Vernettes, l'installation d'une passerelle sur le Grand-fossé et la réalisation d'une piste cyclable qui sera par la suite prolongée jusqu'à Domdidier. La Commune de Belmont-Broye a le même projet de continuité de cette piste cyclable. Le dossier a été mis à l'enquête en janvier dernier, deux oppositions ont été déposées dont une qui a été retirée. Une demande de crédit sera certainement déposée d'ici à la fin de l'année 2026 avec en perspective un début des travaux escompté au printemps 2027.

Il continue sa présentation avec le projet de mise en séparatif de la Route de la Laiterie et le plan d'infrastructure de mobilité (PIM) à la Route de la Laiterie et à la Route de Pré-Bulo. Le projet a été mis à l'enquête en mars dernier et les oppositions sont en cours de traitement. Le planning prévoit l'envoi du dossier au Service des ponts et chaussées (SPC) en été 2026 et la

préparation de l'appel d'offres aux entreprises et publication à la fin de l'été 2026. Une demande de crédit sera certainement présentée au Conseil général au début de l'année 2027.

Concernant le plan d'infrastructure de mobilité (PIM) à la Route des Vernettes, le Conseil général est informé qu'il s'agit d'un projet de valorisation de la zone d'activité des Vernettes. Le PIM sur la Route des Vernettes prévoit un redimensionnement du gabarit routier, un aménagement de pare-vues arborisés qui seront mis prochainement à l'enquête. Le planning prévisionnel anticipe une mise à l'enquête à l'été 2026, la préparation de l'appel d'offres aux entreprises avec une publication à la fin de l'automne 2026. Une demande de crédit devrait être présentée au début 2027.

Un autre projet concerne la mise en séparatif de la Route du Gottau et le plan d'infrastructure de mobilité (PIM) à la Route du Gottau et à la Route du Baratan. C'est un projet relativement nouveau qui a fait l'objet d'une séance d'information aux usagers de ces tronçons routiers le 1er juin 2026. Il est prévu une mise à l'enquête à l'automne 2026 et la présentation d'une demande de crédit d'études en automne 2026.

Suite à un inventaire qui a été réalisé pour toutes les routes du village, il s'avère qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des chemins AF par étapes. Il s'agit de débiter l'étape suivante. La dernière étape a été décidée en 2021 et réalisée en 2022. Ainsi, l'étape suivante va aussi faire l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil général, ceci très certainement à l'automne 2026.

Pour le bâtiment multifonctionnel, la rédaction d'un cahier des charges en vue d'un appel d'offres sur les marchés publics est en cours, tout comme l'étude pour une analyse du marché de location dans notre région, afin de définir les affectations à privilégier dans un tel bâtiment. Il est prévu de lancer un appel d'offres à l'automne 2026, qui sera suivi par la préparation du dossier d'appel d'offres et la publication de cet appel d'offres. Une demande de crédit pourrait être présentée au printemps 2027 avec une proposition d'adjudication.

Les autres dossiers qui sont aussi traités par le Conseil communal concernent notamment le plan d'infrastructure de mobilité (PIM) de la Léchère. La mise à l'enquête s'est déroulée en janvier 2024. Le Service des ponts et chaussées (SPC) a rendu une décision défavorable en septembre 2025, soit une année et demie plus tard. Le dossier est toujours en discussion avec le Service de la mobilité (SMO) et le Service des ponts et chaussées (SPC) pour une validation du projet. Un crédit avait été accordé par l'Assemblée communale en juin 2024. Le Conseil communal estime qu'il est tout proche d'obtenir le permis ou l'autorisation pour ce projet.

Le dossier lié au concept 30km/h dans l'ensemble des zones résidentielles est en consultation au canton. Le Conseil communal a eu la volonté de mener une étude pour avoir ce concept 30 km/h dans les zones résidentielles. Un rapport d'expertise a été transmis au Service des ponts et chaussées (SPC) le 11 novembre 2025. La Commune vient de recevoir un préavis de synthèse défavorable du SPC la semaine dernière, mais avec des préavis favorables de tous les services sauf du Service des biens culturels (SBC). La Commune s'estime heureuse puisque le SPC a émis une décision finale défavorable uniquement sur la base du préavis défavorable du SBC. Ainsi, la Commune a une bonne base pour avancer dans ce projet.

Enfin, le dossier Valtraloc Centre du village, qui est un concept de mobilité visant à améliorer la sécurité au centre du village, a été présenté à la Commission Valtraloc du canton, avec notamment un arrêt de bus en écluse sur la Route de la Côte. Cela signifie que lorsque le bus

s'arrête sur la route, il n'y a pas moyen pour le véhicule qui arrive en face ou qui est derrière de passer à côté. Le projet prévoit aussi des trottoirs franchissables et une limitation de vitesse à 30 km/h. Ce projet est également en cours de discussion. La commission Valtraloc avait émis un préavis défavorable. Le projet a été quelque peu corrigé et la Commune espère obtenir très rapidement un préavis favorable de cette commission.

M. Vincent Beuret demande la raison pour laquelle le Service des biens culturels intervient dans un tel dossier.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, informe le Conseil général que le Service des biens culturels (SBC) est intervenu dans ce dossier car le projet de zone 30 km/h n'intégrait l'aménagement de la fontaine et demande d'éviter l'utilisation d'enrobés de couleur.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, informe les membres du Conseil général qu'en lien avec le développement du site scolaire, lorsque le projet a été présenté à la commission des constructions scolaires, la Commune a été rendue attentive qu'elle doit aussi construire une salle de gymnastique simple supplémentaire, malgré qu'une salle multi-usage soit prévue dans le cadre du site scolaire. Suite à cette recommandation, le Conseil communal a organisé un atelier participatif avec les sociétés utilisatrices du centre sportif au mois de janvier 2026, pour identifier les besoins et les différentes possibilités d'aménagement. Un bureau d'architecte a aussi étudié plusieurs scénarii, notamment si l'emplacement envisagé se prête aussi à accueillir une salle, une salle double ou une salle triple. Les résultats ont été présentés aux sociétés lors de l'atelier participatif. L'atelier participatif n'a pas permis d'orienter davantage la réflexion. Un groupe de travail a été mis en place. Le rapport de cet atelier participatif a été publié sur l'application mobile de la Commune. Un sondage est en cours pour anticiper plus précisément les besoins à venir des sociétés locales. Le projet est encore en phase initiale, mais le but est de construire une salle de gymnastique supplémentaire pour les écoles dans la continuité de la construction du site scolaire.

M. Vincent Perriard demande si un groupe de travail sera créé à l'avenir pour associer éventuellement les membres du Conseil général ou des Commissions.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, confirme qu'un groupe de travail a été créé avec des membres de l'exécutif communal et que sa composition pourrait évoluer prochainement. Cette question n'a pas encore été traitée étant donné que le projet est dans une phase initiale.

M. Yves Yulmi demande si la Commune étudie également un autre scénario qui serait de regrouper la salle multifonction avec la salle de gymnastique. Sachant que lorsque l'on additionne tous les éléments qui ont été discutés ce soir, il y aura certainement un impact sur les finances communales et les fonds disponibles seront rapidement utilisés.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, explique que la salle multiusage prévue dans le cadre de la construction du site scolaire est de 90m². Cette surface est trop petite pour être utilisée comme salle de gymnastique. Elle pourrait néanmoins servir comme salle de rythmique pour les écoles enfantines. Pour la gymnastique, il faut une salle plus grande, qui n'a pas pu être intégrée dans le cadre du projet de construction de site scolaire. Il n'est pas non plus possible d'aménager une salle de sport dans le cadre de la construction d'un bâtiment multifonctionnel dans la zone d'activité des Vernettes.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal précise que le bâtiment multifonctionnel n'a pas le même usage. L'espace inférieur est réservé pour la caserne des pompiers et les espaces supérieurs sont destinés à des entreprises qui auront des activités de services. L'objectif du Conseil communal est de pouvoir rentabiliser ces locaux. Autrement dit, la Commune devrait encaisser des loyers pour lui permettre d'augmenter ses revenus.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, complète les propos de M. Philippe Chanex, Conseiller communal en informant le Conseil général qu'une salle de gymnastique doit se trouver à une certaine distance de l'école. La construction d'une salle de gymnastique au centre sportif permet de respecter cette condition. Ce n'est pas le cas si une salle de gymnastique est construite dans la zone d'activité des Vernettes.

M. Patrick Collomb soutient la construction d'une salle de sport, mais rappelle que la Commune ne dispose que d'une seule salle polyvalente au centre sportif pour les sociétés. Cela ne permet pas de répondre aux sociétés de musique, de chant, etc. Il souhaiterait savoir si dans le cadre du projet du site scolaire, il a été considéré de construire une salle fonctionnelle qui répondrait aux besoins de toutes les sociétés.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, relève qu'une telle discussion a été conduite dans le cadre du mandat d'étude parallèle (MEP). Le besoin d'une salle polyvalente avait été identifié et qu'idéalement, elle aurait pu se situer au centre du village. Cependant, une telle réalisation n'est pas possible par manque d'espace suffisant. Le questionnaire envoyé aux sociétés locales demande à ces dernières de se prononcer sur les différentes contraintes pour permettre de dimensionner et d'adapter la future salle. Elle cite notamment l'exemple de l'utilité pour les sociétés locales de disposer d'une scène.

Dans l'hypothèse où la construction du site scolaire n'interviendrait pas en même temps que la salle de gymnastique, M. Hervé Collaud demande si une telle situation pourrait créer des problèmes avec le Service de l'enseignement et souhaiterait savoir ce qui se passerait dans une telle situation.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, rappelle que l'école a été dimensionnée en fonction du nombre d'élèves avec une projection d'ici à 2030. Ainsi, lorsque l'école sera construite, elle ne sera pas immédiatement en pleine capacité. La salle multi-usage pourrait aussi être utilisée comme salle de gymnastique alternative pour les élèves d'école enfantine. Elle rappelle que la construction de la salle de gymnastique sera aussi subventionnée par les services cantonaux.

M. Michael Willimann, Syndic, précise que la Commune a dû s'engager à construire la salle de gymnastique pour obtenir les subventions pour le site scolaire. En revanche, il n'y a pas une pression de temps aussi longtemps que la Commune maintient son engagement.

M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, revient sur le dossier de l'EBBV et en réponse à la question de M. Stephan Gerber, précise qu'il faut bel et bien la double majorité des citoyennes et citoyens et des communes. Ainsi, si une commune devait refuser le projet, mais qu'il serait accepté par la double majorité, alors le projet serait accepté.

Questions et propositions du Conseil général

Avant de passer la parole au Conseil général, Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente informe ses membres qu'à la demande d'un groupe politique et en concertation avec le Bureau et le Conseil communal, il est proposé de fixer provisoirement les dates des séances du Conseil général de la manière suivante : le lundi 19 avril 2027 à 19h00 pour la présentation des comptes 2026, le lundi 5 juillet 2027 à 19h00, le lundi 27 septembre 2027 à 19h00 et le lundi 13 décembre 2027 à 19h00 pour la présentation du budget 2028.

En outre, elle informe les membres du Conseil général que la séance du Conseil général initialement prévue le lundi 5 octobre 2026 est déplacée au mardi 6 octobre 2026.

Elle informe aussi le Conseil général qu'elle a participé à l'Assemblée des délégués de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye qui s'est déroulée le 24 juin 2026 accompagnée du Vice-Syndic, M. Didier Schouwey. A cette occasion, Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, a été élue au sein du Comité de direction et M. Michael Willimann, Syndic, en qualité de membre de la Commission financière de cette association. Elle félicite les membres élus.

La parole est passée aux membres du Conseil général.

Mme Monique Baechler, Conseillère générale, relève que lors de la dernière assemblée de paroisse, plusieurs concitoyens ont exprimé leur vive préoccupation concernant l'état d'entretien de notre cimetière communal, qui est actuellement envahi par des plantes indésirables.

Le cimetière étant un lieu de recueillement essentiel pour les familles de notre commune, son aspect visuel et sa dignité tiennent particulièrement à cœur à la population.

Dès lors, elle se permet de poser la question suivante :

- À plus long terme, la Commune étudie-t-elle, des solutions ou alternatives durables pour gérer l'entretien de ce lieu tout en respectant les normes environnementales sur les produits phytosanitaires ? Elle pense notamment à un enherbement ciblé ou à une végétalisation contrôlée (plantes couvre sol, prairies fleuries à croissance lente), qui permettraient de réduire la prolifération des herbes indésirables tout en facilitant le travail des services extérieurs et d'apporter de la fraîcheur et de l'ombre pour casser cet îlot de chaleur.

Elle remercie d'avance le Conseil communal pour les réponses.

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, adresse ses remerciements aux agents d'exploitation communaux, qui malgré la chaleur, ont nettoyé le cimetière qui a retrouvé un aspect serein. Les visiteurs du cimetière les remercient.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, précise que le cimetière est une préoccupation du Conseil communal. Elle mentionne que les agents d'exploitation de la Commune ont suivi une formation au mois de mai 2026 sur les nouvelles techniques de désherbage. Un des modules se déroulait dans le cimetière pour expérimenter un désherbage à la vapeur permettant de brûler les herbes. La Commune s'est aussi dotée d'un plan climat qui est entré en force. Elle rappelle que le Service de l'édilité n'utilise pas de produits phytosanitaires et que des alternatives respectueuses de l'environnement doivent être trouvées. Elle confirme que le cimetière a été nettoyé. Un concept de déminéralisation du cimetière est actuellement en discussion. Une délégation du Conseil communal a rencontré le comité de paroisse au début du mois de juin

2026. Le Service des biens culturels soutient aussi cette démarche de la Commune dans le but d'atténuer ou de supprimer cet îlot de chaleur. Une séance est d'ores et déjà organisée avec une entreprise paysagiste pour discuter de la faisabilité d'installer une prairie fleurie dans le cimetière, ce qui demanderait aussi moins d'entretien. Il sera aussi question de planter quelques arbres pour amener un peu d'ombre et de fraîcheur dans le cimetière ainsi que d'installer éventuellement un ou deux bancs.

Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, demande si le processus de déminéralisation implique de retirer la couche de gravier dans les allées du cimetière.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, confirme qu'il s'agit bien de retirer du gravier, mais pas forcément entre les tombes. Elle précise que la prairie fleurie n'est pas nécessairement synonyme d'herbes hautes. La grandeur des herbes différera d'un endroit à un autre à l'intérieur du cimetière. Certains endroits nécessiteront d'être tondus, mais moins régulièrement que le gazon.

M. Bastien Marti relève que ce sujet est revenu plusieurs fois dans les discussions. Il se demande pour quelles raisons l'entretien du cimetière a toujours bien fonctionné jusqu'à ce jour et la raison pour laquelle l'entretien du cimetière a été délaissé dernièrement par les responsables de la Commune et les employés communaux. Il s'interroge aussi sur la pertinence de laisser le cimetière sans entretien alors que cette tâche fait partie du cahier des charges des employés communaux.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, mentionne que le cimetière a été entretenu de manière régulière, mais qu'il y a des périodes où les mauvaises herbes sont plus nombreuses qu'à d'autres périodes. Elle relève que le Service de l'édilité fait aussi face à une charge de travail importante et doit gérer, en plus, des absences de certaines personnes qui ont été appelées à servir à l'armée. La Commune a ainsi engagé une personne supplémentaire de manière temporaire pour assurer notamment l'entretien du cimetière, des bordures de la Route de Domdidier et pour faucher les herbes sur le territoire communal.

M. Denis Verdon remercie la Commune d'avoir écouté les remarques de la population et d'avoir adapté le format du journal communal TIPS.

La parole n'étant plus demandée, Mme Chantal Vienny Guerry, Présidente, remercie les membres du Conseil général pour leur participation disciplinée et lève la séance ordinaire à 20.33. Elle invite les membres du Conseil général à partager le verre de l'amitié.

Saint-Aubin, le 30 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire
Martial Becker

La Présidente
Chantal Vienny Guerry